

Déclaration de l'UNSA Éducation au comité technique académique du 31 mars 2015



Madame la Rectrice,

En 2005, la loi d'orientation a introduit le « socle commun de connaissances et de compétences ». C'était une révolution copernicienne dans un système marqué par l'élitisme dit « républicain », aux programmes d'enseignement conçus comme des « idéaux » tenant bien peu compte de la réalité des élèves et des temps disponibles pour apprendre. Des programmes qui, au collège, permettent de sélectionner les élèves qui poursuivront leurs études dans la voie générale du lycée, mais qui laissent un nombre considérable d'élèves sans les acquis indispensables pour une intégration sociale et professionnelle réussie.

Depuis plusieurs mois déjà, notre école est à la croisée des chemins. L'indispensable refondation ne peut advenir sans changements profonds. La loi les a permis.

La deuxième étape a eu lieu avec la réforme du collège et du DNB. L'UNSA Education apporte lors de chaque instance sa pierre à l'édifice en exigeant, revendiquant et obtenant des améliorations et des garanties pour les enseignants. Car la refondation passera effectivement par des contenus repensés mais aussi par des modifications dans la façon de travailler des élèves et des enseignants. Viendront ensuite les programmes de cycles en septembre et l'accompagnement de la mise en place de la réforme tout au long de l'année scolaire prochaine pour la rentrée 2016.

Le chemin sera long, il ne fait que commencer... Mais vous l'aurez compris, malgré les embuches l'UNSA reste déterminée à aboutir car au delà des querelles bien stériles parfois, c'est de justice sociale dont il est question !

Précisément, ce CTA doit valider les dotations consacrées au second degré, et il va de soi que le programme ambitieux que l'on vient de décrire ne se fera pas sans moyens. Ils existent pour notre académie mais de nombreux établissements nous ont fait remonter des suppressions d'options et d'enseignement nécessaires aux apprentissages.

L'UNSA Education souhaite également dénoncer les difficultés de remplacement qui, dans le premier degré, s'installent durablement dans les trois départements de l'académie et créent des tensions dans les écoles pour l'accueil des élèves.

Pour exemple, dans département de la Loire un délégué du personnel n'a pas pu siéger hier lors d'un groupe de travail carte scolaire et a rejoint son école immédiatement. On en arrive à des situations plus que critiques. A cet égard, l'UNSA Education entend rappeler que le gouvernement précédent a imposé une loi de 2008 sur le SMA.

Est-il utile de préciser que cette loi prévoit que les élèves bénéficient d'un accueil seulement si la double condition - absence imprévisible ET impossibilité de remplacer - est effective.

Ainsi, cela signifie que :

- pour toute absence prévisible (congé maternité, congé parental, stage syndical, autorisations d'absence diverses ...), les équipes ne sont pas tenues à l'accueil des élèves du collègue absent.
- pour toute absence imprévisible type congé maladie durant plusieurs jours et devenant prévisible dès lors qu'on se situe au-delà de la 1^{ère} journée d'arrêt de travail, l'administration est bel et bien prévenue.

L'UNSA Education va donc inviter les collègues à s'en tenir à ces exigences législatives car la situation n'est plus tenable dans certaines écoles.

Quant aux difficultés de fonctionnement des Centres médicaux, c'est peu dire que la création d'un unique poste de médecin dans le Rhône est certes mieux que rien, mais c'est notoirement insuffisant pour pallier la taille énorme des effectifs de l'académie, et la suppression en masse des médecins vacataires de ces dernières années.

Pendant de trop nombreuses années, les services sociaux du ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur ont souffert de redéploiements voire de suppressions. Les 100 postes créés pour le seul service social des élèves ces deux dernières années ne suffisent pas à améliorer de façon significative le taux actuel d'encadrement dans le secondaire. Ce sera donc la raison de l'action intersyndicale nationale du 2 avril prochain qui va toucher les services sociaux dans l'éducation.

Les créations de postes d'assistants sociaux pour la rentrée 2015, sont au niveau national, priorisées pour les établissements en REP.

La circulaire de refondation de l'Education Prioritaire du 4 juin 2014, prévoit en effet, la mise en place de temps d'assistants sociaux scolaires au sein des Réseaux d'Ecoles Prioritaires, l'objectif poursuivi étant une refonte pour plus de justice sociale.

C'est la raison pour laquelle l'Unsa Education reviendra sur la dotation académique qui ne nous paraît pas équilibrée.

Enfin, s'agissant de la formation des jeunes enseignants, il est toujours fort instructif d'établir un bilan qui appelle de notre part les observations suivantes.

D'abord, il est toujours intéressant de savoir ce qui pousse certains jeunes collègues à la démission ? Est-ce un problème géographique ?

Ensuite, l'UNSA Education entend rappeler ici que les parcours adaptés pour les stagiaires déjà détenteurs d'un M2...ont mobilisé toutes les bonnes volontés des ESPE de l'académie cette année. Il est donc nécessaire de prévoir ces parcours très en amont de la rentrée scolaire. Vous le savez madame la Rectrice, certains collègues du second degré ont dû suivre des cours de préparation au concours qu'ils venaient de réussir...

Accorder des dispenses, est-ce une solution acceptable pour ce qui doit être un parcours adapté et donc une réelle formation ? Quelles modifications sont prévues pour l'année prochaine ?

Quel bilan a fait l'administration des 10 jours de formation des stagiaires issus du concours exceptionnel ?

L'UNSA Education interviendra sur tous ces points au cours de l'instance,

Olivia Choukroun - Jean-François Tarrade - Nathalie Kerbici - Stéphanie Martinet